



PROCES-VERBAL N° 16

SAISON 2024 – 2025.

**Commission Régionale Calendriers, Compétitions
et Homologation.**

Réunion du : Jeudi 21 novembre 2024

Présidence : M. FORNACCIARI Jean

Présent(s) : MM BASTIANI Ange ; CATANI Michel ; ANTONINI Sylvestre
et ROMBALDI Antoine

Absent(s): M. AIROLA Jean-Luc (CD)

Excusés :

Assiste(nt) :

1 - Courriers.

- ✚ 1°) Courrier de Monsieur Raphael BARTOLI (Secrétaire de l'U.MONTICELLO S.R.), en date du jeudi 14 novembre 2024, lu et noté.
- ✚ 2°) Courrier de Monsieur Yves MARCHI (Président du SUD F.C.), en date du jeudi 14 novembre 2024, lu et noté.
- ✚ 3°) Courrier de Monsieur Arthur COHEN (**Direction des compétitions nationales**), en date du mardi 19 novembre 2024, lu et noté.
- ✚ 4°) Courrier de Monsieur Philippe GRINCOURT (Secrétaire du GALLIA C. LUCCIANA), en date du mardi 19 novembre 2024, lu et noté.
- ✚ 5°) Courrier de Monsieur Dorian BASTID (Président de GHJUVENTU FCB), en date du mercredi 20 novembre 2024, lu et noté.

2 - Affaires.

AFFAIRE N°31 : Match Journée 9 de R3 saison 2024-2025 : S.C. BOCOGNANO GRAVONA 2 – A.S. CALINZANA n° 28724794 du dimanche 08 décembre 2024 à 13 h 00 sur le stade Municipal de BOCOGNANO.

La Commission vu le mail reçu le lundi 18 novembre 2024 par le club du S.C. BOCOGNANO GRAVONA 2 et accepté par le club de l'A.S. CALINZANA demandant de jouer cette rencontre **le samedi 07 décembre 2024 à 15 h 00 sur le stade Municipal de BOCOGNANO** :

- Donne son accord.
- Charge le S.C. BOCOGNANO GRAVONA 2 d'avertir les officiels de cette modification.

AFFAIRE N°32 : Match Journée 8 de R1 saison 2024-2025 : G.F.C. AJACCIO – A.S. CASINCA n° 28723003 du dimanche 24 novembre 2024 à 17 h 00 sur le stade Ange CASANOVA à AJACCIO.

La Commission vu le mail reçu le lundi 18 novembre 2024 par le club du G.F.C. AJACCIO et accepté par le club de l'A.S. CASINCA demandant de jouer cette rencontre **le samedi 23 novembre 2024 à 17 h 00 sur le stade Ange CASANOVA à AJACCIO** :

- Donne son accord.
- Charge le G.F.C. AJACCIO d'avertir les officiels de cette modification.

AFFAIRE N°33 : Match Journée 9 de R1 saison 2024-2025 : A.S. PORTO VECCHIO - G.F.C. AJACCIO n° 28723007 du dimanche 08 décembre 2024 à 14 h 30 sur le stade du PRUNELLO à PORTO VECCHIO.

La Commission vu le mail reçu le mercredi 20 novembre 2024 par le club de l'A.S PORTO VECCHIO et accepté par le club du G.F.C. AJACCIO demandant de jouer cette rencontre **le samedi 07 décembre 2024 à 17 h 00 sur le stade du PRUNELLO à PORTO VECCHIO** :

- Donne son accord.
- Charge l'A.S. PORTO VECCHIO d'avertir les officiels de cette modification.

AFFAIRE N°34 : Match Journée 5 de R1 saison 2024-2025 : A.S. CASINCA – A.S. PORTO VECCHIO n° 28722982 du dimanche 05 janvier 2025 à 15 h 00 sur le stade Jean FILIPPI à VESCOVATO.

La Commission vu le mail reçu le mardi 19 novembre 2024 par le club de l'A.S CASINCA et accepté par le club de l'A.S. PORTO VECCHIO demandant de jouer cette rencontre **le samedi 21 décembre 2024 à 17 h 00 sur le stade Jean FILIPPI à VESCOVATO** :

- Donne son accord.
- Charge l'A.S. CASINCA d'avertir les officiels de cette modification.

AFFAIRE N°35 : Match Journée 8 de R3 saison 2024-2025 : GALLIA C. LUCCIANA 2 – F.C. ORIENTE n° 28724792 du dimanche 24 novembre 2024 à 16 h 30 sur le stade Charles GALLETTI 2 à LUCCIANA.

La Commission vu le mail reçu le mercredi 20 novembre 2024 par le club du GALLIA C. LUCCIANA 3 et accepté par le club du F.C. ORIENTE demandant de jouer cette rencontre **le dimanche 24 novembre 2024 à 14 h 00 sur le stade Charles GALLETTI 2 à LUCCIANA** :

- Donne son accord.
- Charge le GALLIA C. LUCCIANA 3 d'avertir les officiels de cette modification.

AFFAIRE N°36 : Match Journée 6 de R4 saison 2024-2025 : TOGA F.C. BASTIA – F.C. SOTTA n° 28953409 du dimanche 24 novembre 2024 à 12 h 00 sur le stade du BASTIO à FURIANI.

La Commission vu le mail reçu le mardi 19 novembre 2024 par le club du F.C. SOTTA demandant de déplacer cette rencontre après la trêve hivernale :

- Ne peut accéder à cette requête car le club de TOGA refuse de reporter ce match.
- En conséquence cette rencontre est maintenue au dimanche 24 novembre à 12 h à BASTIA

3 - Homologation.

1°) JOURNEE 6 DE R1 DU DIMANCHE 03 NOVEMBRE 2024.

DATE J6	24990671	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	SCORE
03/11/2024	28722988	A.S. FURIANI AGLIANI 2	F.J.E. BIGUGLIA	2 à 3
03/11/2024	28722989	F.C. BASTELICACCIA	F.C. ECCICA SUARELLA	0 à 2
03/11/2024	28722990	G.F.C. AJACCIO	SQUADRA VALINCU ARR	7 à 1
03/11/2024	28722991	AFA F.A.	F.C. BORGIO 2	4 à 1
03/11/2024	28722992	S.C. BOCOGNANO G.	A.S. CASINCA	1 à 1
03/11/2024	28722993	A.S. GHISONACCIA P.	A.S. PORTO VECCHIO	3 à 1

2°) JOURNEE 6 DE R2 DU DIMANCHE 03 NOVEMBRE 2024.

DATE J6	Numéro	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	SCORE
03/11/2024	28723815	A.S. NEBBIU C.D.	EXEMPT	
03/11/2024	28723816	F.C. COSTA VERDE	GALLIA C. LUCCIANA 2	1 à 3
03/11/2024	28723817	F.C. BALAGNE 2	J.S. BONIFACIO	5 à 0
03/11/2024	28723818	A.S. PIEVE DI LOTA	U.S.C. CORTE 2	2 à 1
03/11/2024	28723819	J.S. MONTICELLO S.R.	G.F.C.B. LUCCIANA	1 à 1
03/11/2024	28723820	A.S. CARGESE	A.S. CASINCA 2	6 à 0

3°) JOURNEE 6 DE R3 DU DIMANCHE 03 NOVEMBRE 2024.

DATE J6	Numéro	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	SCORE
03/11/2024	28724775	CALVI LUMIACCIA	A.S. ANTISANTI VEZZANI	4 à 2
03/11/2024	28724776	F.C. LUPINU	A.S. CAPI CORSU	2 à 0
03/11/2024	28724777	A.S. CALINZANA	J.S. MONTICELLO S.R. 2	6 à 0
03/11/2024	28724778	AFA F.A. 2	EXEMPT	
03/11/2024	28724779	F.C. ORIENTE	E.C. BASTIA SUD	1 à 6
03/11/2024	28724780	GALLIA C. LUCCIANA 3	S.C. BOCOGNANO G. 2	1 à 1

4°) MR JOURNEE 3 DE R4 DU DIMANCHE 03 NOVEMBRE 2024.

DATE J3	Numéro	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	SCORE
03/11/2024	28953394	F.C. PONTE LECCIA M.	F.C. U NIOLU	1 à 2

5°) JOURNEE 3 DE R3 DU DIMANCHE 06 OCTOBRE 2024.

DATE J3	Numéro	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	SCORE
06/10/2024	28724762	F.C. LUPINU	GALLIA C. LUCCIANA 3	1 à 2 Décision C.R.D.

6°) JOURNEE 1 DE R4 DU DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024.

DATE J1	Numéro	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	SCORE
22/09/2024	28953385	TOGA F.C. BASTIA	F.C. U NIOLU	3 à 0 Match perdu par pénalité Décision C.R.D.

4 - Feuilles de Matches informatisées.

En cas de non-fonctionnement de la FMI, les clubs doivent fournir une feuille de match papier et les officiels sont tenus de fournir le motif exact de ce dysfonctionnement.